

Appel à projets Culture 2023

# Odyssart

CANADA/QUÉBEC



FRANCE

## Règlement de l'appel à projets OFQJ « Odyssart 2023 »

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) lance « Odyssart » avec le soutien de la Fondation DRG, un programme d'échanges culturels entre la France et le Canada/Québec pour les jeunes artistes et professionnels des arts et de la culture de 18 à 35 ans.

Cet appel à projets s'adresse aux artistes, professionnels de la culture, associations et structures culturelles souhaitant réaliser un projet artistique ou un projet professionnel incluant de la mobilité entre la France et le Canada/Québec dans l'un des deux sens.

Les projets éligibles sont des projets qui peuvent concerner tous les secteurs culturels : spectacle vivant (danse, cirque, théâtre, danse), musique, mode, arts visuels, création numérique, photographie, design, cinéma, édition.

Les projets peuvent prendre les formes suivantes :

- La coopération (collaboration, co-création) ;
- La réalisation d'un projet artistique sur l'autre territoire (programme de résidence, tournage, enregistrement etc.) ;
- La diffusion (tournée, exposition, présence sur un festival, sur un marché etc.)

## Dépôt du projet

Le simple fait de déposer et/ou de répondre à un projet fait que le porteur de projet et les candidats associés acceptent les conditions générales de l'OFQJ et le présent règlement.

### Critères de recevabilité du projet

- Une dimension francophone est obligatoire
- Un partenaire doit être impliqué sur le territoire de la mobilité
- Le projet peut être individuel ou collectif, mais porté par une structure dont le siège social est en France ou au Canada/Québec
- Le projet doit favoriser l'émergence de la jeune création
- Le ou les bénéficiaires de la mobilité doivent impérativement être âgés de 18 à 35 ans révolus
- Une seule demande de soutien financier par porteur de projet est admissible
- Une ou plusieurs mobilités entre la France et le Canada/Québec doivent être planifiées en 2023
- Une stratégie de valorisation/communication de l'action doit être présentée
- Le financement demandé doit être à hauteur de 70% maximum du budget du projet
- Le projet doit correspondre aux formes suivantes : coopération, diffusion ou création

### Critères de recevabilité des bénéficiaires de la mobilité pour les projets France -> Canada/Québec :

- Avoir entre 18 et 35 ans révolus
- Être de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an

### Critères de recevabilité des bénéficiaires de la mobilité pour les projets Canada/Québec -> France :

- Avoir entre 18 et 35 ans révolus
- Être de nationalité canadienne ou détenteur du statut de résident permanent

## Étude du projet

### Conditions d'évaluation du projet

Après vérification de la recevabilité des candidatures, les dossiers seront étudiés par l'OFQJ. Seront étudiés plus particulièrement les éléments suivants :

- La qualité de l'initiative
- La pertinence des objectifs
- Le caractère novateur du projet
- L'impact du projet sur le parcours
- L'émergence ou la consolidation d'un nouveau partenariat franco-canadien / franco-québécois, inscrit dans la durée

## Pièces à fournir

- Formulaire en ligne (présentation du projet, nombre de bénéficiaires, planification et mise en œuvre)
- Budget prévisionnel
- Lettre d'engagement d'un ou plusieurs partenaires
- RIB de la structure
- Tout document de présentation du projet et/ou de la structure porteuse

## Financement du projet

### Montant du soutien

Le montant du soutien accordé par projet est fixé à 20 000 euros minimum et à 30 000 euros maximum.

Le montant du soutien accordé par l'OFQJ ne représentera pas plus de 70% maximum du financement du projet.

L'OFQJ se réserve le droit d'attribuer tout ou partie de la subvention demandée pour les projets retenus.

### Dépenses admissibles au soutien OFQJ

Les dépenses réalisées doivent avoir un lien direct avec le projet :

- Transport international entre la France et le Canada/Québec en classe économique
- Assurance générale
- Frais de visa et dépenses administratives
- Frais de transport sur les territoires français et québécois
  - Déplacements à l'occasion de rencontres liées au projet (métro, train, bus)
  - Location de voiture ou de minibus selon les besoins
- Hébergement avec facture (hôtel, location d'appartement. Aucune valorisation d'hébergement ne sera acceptée)
- Frais de communication du projet sur facture si réalisée par un prestataire extérieur (hors valorisation interne)
- Frais de production du projet artistique
- Frais liés à l'organisation d'événements (hors dépenses personnelles) favorisant la création du projet
- Excédent de bagages
- Les cachets pour la production sont éligibles dans la limite de 20%

Toute dépense non répertoriée dans cette liste doit faire l'objet d'un accord préalable avec l'OFQJ. Seuls les frais réels seront pris en compte lors de l'examen des bilans finaux. Afin de vérifier l'exactitude des dépenses réalisées, il pourra être demandé une copie des factures.

### Dépenses valorisables par le porteur de projet

- Frais de formation, d'encadrement et de suivi du projet dont salaire et cachet (à hauteur de 10% maximum)

## Dépenses non éligibles

- Frais de fonctionnement et d'investissement (hors projet soutenu)
- Frais de déplacement pour des déplacements à l'extérieur de la France et du Canada/Québec

## Modalités de versement du soutien

- Acompte de 70% au démarrage du projet.
- Solde de 30% versé sur présentation du bilan d'activités et financier de l'activité réalisée, dans un délai de 3 mois maximum après le retour

## Bilan du projet au retour

Pièces à fournir pour le bilan et le versement du solde du soutien :

- Un rapport présentant les retombées détaillées pour les bénéficiaires et pour la coopération franco-canadienne / franco-québécoise de l'activité
- Le programme détaillé du projet
- Les documents et outils de communication et de promotion du projet
- La liste des participants
- Un bilan financier comprenant l'ensemble des dépenses liées au projet, listées exhaustivement avec copie des factures.

L'OFQJ se réserve le droit de minorer le solde du soutien ou de réclamer le remboursement de tout ou partie de l'acompte en fonction du nombre de participants réalisé par rapport au nombre de participants prévus.

## Calendrier de l'appel à projets

- Dépôt de projets du 16 novembre 2022 au 19 janvier 2023
- Annonce des lauréats début février 2023
- Évaluation et bilan final à rendre 3 mois au plus tard après la fin du projet

## Qui contacter ?

Ariane Salas, [asalas@ofqj.org](mailto:asalas@ofqj.org)  
Chargée de projets culturels

## Comment répondre à l'appel à projets ?

**Se rendre sur la page spéciale Appel à projets Odysart 2023 pour prendre connaissance de l'appel à projets** et télécharger les pièces jointes, notamment le [Modèle de budget](#).

**Remplir le formulaire d'appel à projets en ligne** et y joindre le budget prévisionnel, ainsi que toutes les pièces nécessaires : [ici](#)

Une fois leur projet sélectionné, les porteurs de projets devront déposer leur projet sur l'intranet de l'OFQJ.